



## Douaniers violeurs de liberté & Contrebandiers relâchés...

# L'article 60 du CDN se meurt à petit feu !

Dans un article du quotidien l'UNION, publié le 10 décembre, **le contrôle douanier se fait démonter** par la défense de deux mis en cause, qui brandit la « violation manifeste de la liberté d'aller et venir et du respect de la vie privée » pour obtenir l'annulation de toute la procédure !

Sa lecture est affligeante pour la douane. *Devrons-nous intercepter les trafiquants à Colin-Maillard pour plaire aux conseillers ?* Cela remet aussi en question l'action menée depuis septembre par la direction, qui s'époumone à défendre ce qui apparaît de plus en plus comme l'indéfendable...

**L'UNSA Douanes et l'UDT apportent leur soutien total aux agents**, victimes du laxisme de nos dirigeants politiques face à la flambée des trafics. A quoi bon continuer à prendre des risques, au devant d'infracteurs de plus en plus violents, si c'est pour voir leurs procédures

La Direction générale dit veiller à interjeter appel systématiquement pour ne pas laisser la situation empirer. Mais le « mal » sera fait à chaque fois que les mis en cause auront pu quitter le territoire.

Il s'agit là peut-être de soulager en partie la surpopulation carcérale ?

**« Nous voulons des actes forts ! »**

Il reste 9 mois à notre direction afin de produire un texte à même de rendre le droit de fouille à nouveau constitutionnel.

D'ici là, nous voulons des actes plus forts pour protéger les douaniers et leurs missions, car **la multiplication de ces annulations de procédures devient insupportable !**

A moins que nos grands décideurs s'accrochent à une situation qui légalise *de facto* le trafic le commerce de stupéfiants en France ?

Allez M. Attal, si vous croyez à la mise en œuvre de votre plan de lutte contre les trafics de Tabac, il faut vite un 60 inattaquable pour y parvenir !

[#un60pouurladouane](#)

[#desemploispouurladouane](#)

(article paru dans L'UNION du 10-12-2022)

